

## **Au Conseil intercommunal du SIDERE**

### **Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 10 / 2021-2026 relatif au budget 2023**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance ordinaire le mercredi 9 novembre 2022 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Messieurs Raphaël Gonzalez, Commune de Bougy-Villars  
Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle  
Andreas Meyer, Commune de Féchy  
Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)

Sont excusés:

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle

Sont absents: ---

Sont également présents, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE et M. Thierry Cuénod, Chef de service du SIDERE.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

### **1. Généralités**

Après la présentation du budget 2023 par MM. Francis Mondoux et Thierry Cuénod, la CoFin a posé des questions sur certains aspects du budget, notamment les postes qui présentent des différences importantes par rapport au budget 2022 ou qui méritaient des explications complémentaires.

Le budget 2023 montre des comptes équilibrés entre les charges et les revenus pour un montant total de CHF 3'731'381.38. Ce montant est en baisse par rapport au budget 2022 (moins CHF 480'603.00 soit - 11.41 %) et aussi par rapport au comptes 2021 (moins CHF 128'185.08 soit - 3.32 %). Les revenus permettent de couvrir les dépenses d'administration, d'exploitation, des intérêts de la dette à long terme et des amortissements comptables, à l'exception de certains travaux d'entretien qui sont couverts par un prélèvement sur le fond de réserve pour travaux futurs de CHF 459'331.38 (voir compte 810.4809).

Comparés aux comptes 2021, les frais administratifs budgetisés (comptes 802) ne varient que de peu. La variation la plus significative est de plus CHF 9'590.00 (compte 802.3011 Traitement du personnel)

En ce qui concerne les frais d'exploitation (comptes 810) nous pouvons constater une diminution de CHF 201'876.99 par rapport aux comptes 2021 et de CHF 490'338.22 par rapport au budget 2022.

Il en est de même pour les comptes 810.3144.01 Entretien réseau d'adduction et .02 Entretien réseau de distribution, qui ont baissé de CHF 354'101.54 par rapport aux comptes 2021, et de CHF 680'000 par rapport au budget 2022.

La CoFin dans son ensemble est de l'avis que le budget 2023 a été établi selon les prévisions et estimations les plus réalistes possible et que le principe de la prudence a été appliqué afin de tenir compte des incertitudes et des erreurs éventuelles, qui font toujours peser un risque sur tout exercice de prévision.

## **2. Détails des comptes**

### **801.3002 Vacations du Comité de Direction**

Ce poste est stable par rapport au budget 2022.

### **802.3011 Traitement du personnel (administratif)**

La masse salariale du secteur administratif est de CHF 268'660.00, en augmentation de CHF 9'590 soit + 3.7 % par rapport au budget 2022. Cette augmentation est due à la compensation de l'augmentation de l'index du coût de la vie et le paiement d'une gratification éventuelle.

### **802.3151 Entretien mobilier et informatique**

Pour des raisons de transparence, et aussi à cause du coût de plus en plus important de l'informatique, la CoFin est de l'avis qu'il serait judicieux de séparer le compte d'entretien mobilier de celui de l'informatique et de créer deux comptes séparés. La CoFin a déjà fait cette même proposition dans son rapport relatif au budget 2022.

### **810.3011 Traitement du Personnel (exploitation)**

La masse salariale du secteur exploitation est de CHF 463'270.00, en augmentation de CHF 20'920.00 soit + 4.73 % par rapport au budget 2022. Cette augmentation est due à la compensation de l'augmentation de l'index du coût de la vie et le paiement d'une gratification éventuelle.

### **810.3423 Electricité**

L'augmentation de ce poste est une suite de l'augmentation du coût de l'électricité attendue pour 2023.

### **810.3144.01 Entretien réseau d'adduction**

En 2022 des travaux extraordinaires étaient prévus, notamment une protection cathodique sur la conduite d'eau brute des stations d'Oujonnet et Champ-Jaillet ainsi que la mise en conformité du réseau selon le rapport de l'OFCO. Ces travaux ont été réalisés et une réduction des prévision des coûts pour 2023 en résulte.

### **810.3144.02 Entretien réseau de distribution**

Le coût d'entretien du réseau de distribution est un poste important du budget. Il est cependant en baisse, car le budget 2022 comprenait d'importants remplacements de conduites à Rolle et Mont-sur-Rolle suite à des travaux prévus dans ces deux communes.

### **810.3801.01 Attribution fond de réserve renouvellement compteurs**

Ce fond a été créé afin de financer le remplacement des 4'000 compteurs qui devrait intervenir d'ici 3 à 4 ans. Le coût de ce remplacement est estimé à CHF 1'120'000.00. L'attribution au fonds prévu dans le budget 2023 porteront ce fonds de réserve à CHF 600'000.00.

### **810.4351 Taxes au m<sup>3</sup>**

Les prévisions de vente d'eau de CHF 1'800'000 sont identiques au budget 2022.

### **810.4651 Subsidés ECA & Divers**

Le montant de ce poste de CHF 275'250.00 est une estimation en fonction des travaux planifiés.

### **810.4809 Prélèvement sur fond de réserve pour travaux futurs**

Afin d'équilibrer les comptes, certains travaux d'entretien seront financés par des prélèvements sur le fonds de réserve pour travaux futurs. Au 31.12.2021, le fonds de réserve pour travaux futurs présentait un solde de CHF 2'857'282.97. Ceci correspond à une augmentation de CHF 186'545.92 comparé au 31.12.2020.

Le total des prélèvements prévus est de CHF 459'331.38, en baisse de CHF 474'953.00 par rapport au budget 2022.

## **3. Conclusions**

La Commission des Finances, à l'unanimité de ces membres présents, vous demande de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE**

- Vu le préavis N° 10/2021-2026 du Comité de direction, relatif au budget 2023
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

### **DÉCIDE**

- D'adopter le préavis N° 10 / 2021-2026 tel que présenté.

Perroy, le 20 novembre 2022

### **Pour la Commission des finances**

Raphaël Gonzalez

Steve Jaquier

Andreas Meyer

Hans-Peter Brunner (rapporteur)